

Le règlement (UE) n°479/2010 relatif aux communications des États membres à la Commission dans le secteur du lait et des produits laitiers a été amendé. Il permet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011, que les prix que les États membres communiquent, chaque semaine ou chaque mois, soient établis sur la base des facturations, des contrats ou à la fois des facturations et contrats.

Aussi, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011, les prix français seront communiqués :

- chaque semaine sur la base des **contrats** pour la poudre de lactosérum, la poudre de lait écrémé destinée à la consommation humaine, la poudre de lait entier, le beurre cube 82% MG ainsi que le beurre concentré et butter-oil
- chaque semaine, sur la base des **facturations** pour le beurre « conditionnement consommateur » et l'emmental
- chaque mois, sur la base des **contrats** pour la poudre de lait écrémé destinée à la consommation animale, une communication hebdomadaire s'avérant difficile car trop fréquemment en secret statistique
- chaque mois, sur la base des **facturations** pour les caséines et le fromage blanc.

## Prix communiqués à la Commission européenne (règlement CE n° 479/2010)

Prix moyens hors taxe, "départ usine", pondérés par les volumes.

### Semaine n° 49 du 05/12 au 11/12/2011

Produit	Code NC	Conditionnement	Prix (€/100kg) (1)	Prix (€/100 kg) semaine. s-1	Ecart (€/100kg) s / s-1
Prix des <b>contrats</b> conclus pendant la période de référence.					
<b>Lactosérum en poudre (consommation animale)</b>	0404 10 02	équivalent vrac 20 t	<b>93.7</b>	<b>93.6</b>	+ 0.1
<b>Lait écrémé en poudre</b> conforme aux exigences de qualité d'intervention (consommation humaine)	0402 10 19	équivalent sac 25 kg	<b>235.7</b>	<b>230.4</b>	+ 5.3
<b>Lait en poudre entier</b>	0402 21 19	équivalent sac 25 kg	<b>288.9</b>	<b>294.2</b>	- 5.3
<b>Beurre – non salé – 82 % MG (conditionnement industriel)</b>	0405 10 19	équivalent cube 25 kg	<b>363.8</b>	<b>369.0</b>	- 5.2
<b>"Beurre concentré et Butteroil" – 100% MG</b>	0405 90 10	équivalent cube 25 kg	<b>confidentiel</b>	<b>confidentiel</b>	...
Prix des <b>ventes facturées</b> pendant la période de référence.					
<b>Beurre – non salé – 82 % MG (conditionnement consommateur) (2)</b>	0405 10 11	équivalent 250 g	<b>480.3</b>	<b>480.6</b>	- 0.3
<b>Emmental</b> , d'une teneur de matière grasse dans la matière sèche comprise entre 45 et 50 % (râpé, conditionnement consommateur)	0406 90 13	râpé équivalent 500 g	<b>confidentiel (3)</b>	<b>confidentiel</b>	...

Source : FranceAgriMer d'après enquête "FranceAgriMer / ATLA"

(1) les prix déclarés à l'enquête commune "FranceAgriMer / ATLA" sont les prix nets "départ usine" hors taxes des contrats conclus pendant la semaine de référence ou des ventes facturées, toutes ventes extérieures au groupe déclarant.

(2) tous types de beurre en conditionnement consommateur : toutes qualités (AOC, à tartiner, extra fin, moulu, standard...) et toutes gammes (marque nationale, 1er prix, MDD, et autres...).

(3) notion de "prix confidentiel" : dans le cas d'un produit ayant fait l'objet de moins de trois déclarations à l'enquête hebdomadaire "FranceAgriMer / ATLA".